



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh par courriel, le mardi 24 mars 2020 de 9 h 30 à 10 h.

SONT PRÉSENTS : M. Clifford Moar, chef
M. Jonathan Germain, vice-chef
M. Charles-Édouard Verreault, vice-chef
M. Stacy Bossum, conseiller
M. Patrick Courtois, conseiller
M^{me} Élisabeth Launière, conseillère
M^{me} Christine Tremblay, directrice générale
M^{me} Josée Buckell, greffière

SONT ABSENTS : M. Stéphane Germain, conseiller (SUSPENDU)

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Développement des relations humaines et administration
 - 2.1 Renouvellement de l'assurance collective
3. Levée de la réunion

Considérant le contexte de pandémie COVID-19, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a donné son accord à procéder à la présente réunion spéciale via courriel, de 9 h 30 à 10 h.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La réunion par courriel débute à 9 h 30.

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

2. DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS HUMAINES ET ADMINISTRATION

2.1 RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE

RÉSOLUTION N° 7665

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta, dans le cadre de ses orientations et priorités, a identifié comme axe prioritaire, le développement, la révision et la mise en œuvre d'encadrements et de mécanismes de gouvernance;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'est doté d'un régime d'assurance collective afin de contribuer à la protection du mieux-être de ses employés et de leurs familles;

CONSIDÉRANT qu'un processus d'appel d'offres a été effectué en janvier 2020, et ce, afin de s'assurer d'obtenir les meilleures conditions possibles;

CONSIDÉRANT qu'au terme de la démarche, la prime négociée avec l'assureur sélectionné se solde par une diminution importante de 23,1% qui se traduit par une baisse de 108 543 \$ pour la part employeur et de 108 543 \$ pour la part employé;

CONSIDÉRANT que la diminution de 23,1 % s'explique par :

- Une diminution en assurance vie de 27,6 %;
- Une diminution en assurance salaire longue durée de 31,6 %;
- Une diminution en assurance salaire courte durée de 2,6 %;
- Une augmentation en assurance maladie de 3 %;

IL EST RÉSOLU de procéder au renouvellement de la police d'assurance collective en conservant les mêmes couvertures pour l'année 2020-2021 avec le RBA - Groupe financier (SSQ - Assurance collective) dont la prime annuelle s'établit à 722 722,22 \$;

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

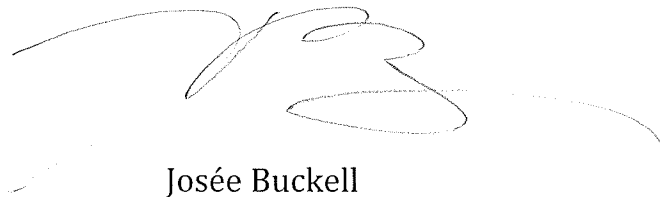
IL EST DE PLUS RÉSOLU de désigner la direction Développement des relations humaines et administration à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Proposée par M. Stacy Bossum
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

3. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 10 h.

La greffière,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JB', with a long horizontal flourish extending to the right.

Josée Buckell